

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil quatorze le 10 JUIN à 20 Heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint - Gaudent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame COLAS Josette, Maire.

**Date de Convocation** : 02/06/2014

**PRESENTS** : COLAS J, CHAUSSONNAUD E, GUICHARD M ,VINCENT J  
LAFOND I, BARRUSSEAU J-P, VIGNAUD J-Y, BERTRAND D, THEBAUD M.

**EXCUSES** : SKORACKI B, MURIE A

**SECRETARE** : CHAUSSONNAUD E

Nombre de Conseillers :11 Présents : 9 VOTANTS : 9

### **1 ère Délibération**

#### **DEMANDE SUBVENTION POUR TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES**

##### **(COUVERTURE , ZINGUERIE PREAUX ECOLE)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux sont à réaliser aux préaux des bâtiments scolaires :

- Dépose de toitures puis couverture en tuiles Romane Canal et zinguerie.

##### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Accepte le devis proposé par l'Entreprise Brun Jean-Pierre de CIVRAY, vienne, pour un montant Total T.T.C de 8 948.71 € (H.T de 7 457.26 €)

Sollicite du Conseil Général la subvention octroyée au titre du FSID pour l'année 2014.

Et prend l'engagement de financer la partie des travaux restant à la charge de la collectivité par autofinancement.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux Eglise** : accord du Conseil Municipal pour la remise en état de l'angélus, travaux prévus pour un montant de 2673 €.

#### **Organisation du temps scolaire : Activités périscolaires**

- le lundi de 15 h 30 à 16 h 30 : activités sportives avec une intervenante extérieure diplômée,
- Le mardi de 13 h 45 à 14 h 15 et le jeudi de 14 h à 14 h 30 : garderie avec activités manuelles, lecture..... sous la surveillance de Madame ROUSSEAU,

- Le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 : activités culturelles diverses et variées (théâtre musique, poterie...) en alternance avec l'enseignante et Madame ROUSSEAU.

**Transports Scolaires** : Harmonisation tarification transport scolaire suite à la mise en place de la fusion des communautés de commune de CIVRAY et CHARROUX. A compter du mois de Septembre 2014 le tarif est fixé à 60 € par élève et par an, payable par trimestre.

**Demande de mise en zone constructible de terrains situés à l'Erable appartenant aux familles - THENAUD-CARDIN-MAILLOCHAUD:** Projet reporté

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé tous les membres présents

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal